

ALGERIE

**INTERVENTION DE S.E.M. RAMTANE LAMAMRA
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
29^E SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'AG/ONU
PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
New York, le 22 Septembre 2014**

Monsieur le Président,

Je me réjouis de vous voir présider cette session extraordinaire de l'AG/ONU consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement que l'Algérie avait eu le privilège de présenter au nom du G.77 et la Chine au Caire, il y a vingt ans.

La prolongation du Programme au-delà de 2014, confirme si besoin était, le long chemin qui reste encore à faire en vue de progrès irréversibles sur la voie du développement durable au service du bien-être de nos peuples.

A cet égard, la Déclaration d'Alger adoptée par les Pays Non Alignés lors de la 17^e Conférence ministérielle tenue en mai 2014, est venue à point nommé confirmer toute la pertinence du droit au développement et l'impérieuse nécessité d'éradiquer la pauvreté, identifiée comme un défi global et un objectif central de l'Agenda de développement post-2015 et du Sommet de l'ONU sur le climat.

Dans cette perspective, un accès de tous à des services de qualité en matière de santé, d'éducation ainsi qu'aux connaissances scientifiques et techniques, peut grandement contribuer à consolider efficacement les droits fondamentaux de l'Homme.

L'engagement de l'Algérie pour le programme d'action sur la population et le développement, a trouvé son illustration dans la politique nationale de maîtrise de la croissance démographique. Le prix décerné par l'ONU au Comité National Population est une récompense aux efforts déployés par l'Algérie pour réconcilier les droits fondamentaux de l'Homme avec les valeurs culturelles et cultuelles. Le recul

significatif de l'indice de pauvreté et du taux de mortalité maternelle et infantile, ont contribué à la progression de la durée de l'espérance de vie, désormais de 77 ans.

Le plan d'action du Gouvernement pour la période 2014-2019, adopté suite aux élections présidentielles d'avril 2014, lors desquelles le peuple algérien a renouvelé sa confiance au Président Abdelaziz Bouteflika, s'inscrivent dans une perspective de consolidation des acquis socio-économiques. La jeunesse et la femme, éléments moteurs de la cohésion sociale et de la richesse de demain, figurent parmi les priorités.

Dans l'intervalle, l'amélioration de la situation de la femme se poursuit, confirmée par la parité homme/femmes réalisée dans les secteurs de l'éducation, justice et santé couplée à l'application d'une politique volontariste en vertu de laquelle 30% des sièges dans les Assemblées élues sont réservées aux femmes, hissant le taux de représentation féminine au Parlement à près de 32%.

Monsieur le Président,

La concrétisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement requiert des efforts vigoureux pour mobiliser les ressources financières permettant la poursuite des efforts au-delà de 2014. Il y va du renforcement des capacités des pays en développement et de notre aptitude à infléchir les risques et menaces sur la paix et la sécurité internationale que font peser, notamment, la pauvreté, les pandémies, les inégalités économiques, le terrorisme, les changements climatiques...

L'épidémie du virus Ebola, qualifiée d'urgence sanitaire mondiale par l'OMS, commande de redoubler d'efforts pour aider les pays africains affectés à surmonter cette épreuve qui sape leurs efforts de développement. L'Algérie saisit cette occasion pour exhorter la Communauté internationale à accélérer la fourniture de l'aide et appui requis pour vaincre ce fléau mortel.

En conclusion, Monsieur le Président, l'Algérie réaffirme son engagement d'œuvrer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable post-2015 et de la Déclaration d'Addis Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014, comme contribution à l'avènement d'un monde plus sûr, plus juste et plus solidaire.

Je vous remercie.

